

Ethylotest électronique de catégorie B – classe 1

## Alcotest<sup>®</sup> 6810/L3

**Appareil électronique portatif de dépistage  
et de contrôle de l'imprégnation  
alcoolique par analyse de l'air expiré.**

**Homologué par le Ministère de la santé.**  
Homologation N° SASP 09 120 74 A  
publié au J.O. le 27 mai 2009.  
Conforme à l'arrêté du 14 octobre 2008 et aux  
articles R 234-2 / L 234-3 / L 234-5  
et L 234-9 du Code de la Route.

**Certifié AFNOR - Norme NFX 20 703  
Classe 1 « forces de l'ordre »**

**Conforme la législation sociale  
du travail et de l'emploi**

**Notice d'utilisation  
Carnet d'entretien**

**Appareil n°**  
\_\_\_\_\_



**Modèle homologué pour  
la Police Routière et la prévention**



**Ethylotest 6810 med**



**Usage médical du 6810 med**



**Ethylotest 7410/L3**



**Ethylomètre 7110 FP**



**Borne C KI KI CONDUIT ?**



**Borne Alcotest & Alcoobus**

## Sommaire

<b>Notice d'utilisation</b> .....	<b>2 à 30</b>
Nos produits de prévention, dépistage et mesurage d'alcoolémie .....	2
Sommaire .....	3
<b>Généralités, cadre juridique, recommandations et responsabilités</b> .....	<b>4</b>
Principe de fonctionnement, utilisation, préparation .....	5
Périodicité de maintenance .....	10
Nomenclature .....	6 à 7
Alimentations .....	7 à 8
Installation de la dragonne .....	8
Unité de mesure .....	9
Installation de l'embout buccal .....	9
Mise en marche et arrêt .....	9 à 10
Précautions à prendre lors d'un dépistage par le contrôleur qui effectue le test .....	10
Conditions à remplir par le sujet contrôlé .....	11
Manipulation des embouts buccaux .....	11 à 12
Mesures et dépistage .....	12 à 13
Souffle insuffisant .....	14 à 15
Prélèvement passif .....	14 à 15
Accès aux menus & symboles.....	15 à 16
Maintenance .....	17
Stockage & nettoyage .....	17
Remplacement des piles et accumulateurs .....	17
Mise au rebut de l'appareil .....	18
Défauts causes remèdes .....	18 à 19
Caractéristiques techniques .....	19 à 20
<b>Liste de commandes</b> .....	<b>21</b>
<b>Carnet d'entretien</b> .....	<b>20 à 24</b>
1 - Renseignements généraux .....	21
2 - Caractéristiques des composants .....	21
3 - Calibrages périodiques.....	22
4 - Visites et inspections .....	22
5 - Affectations successives .....	23
6 - Incidents de fonctionnement .....	23
7 - Réparations .....	24
<b>Homologation &amp; certification</b> .....	<b>24 à 26</b>
Marquage NF ETHYLOTEST .....	25
AFNOR - Organisme mandaté .....	25
Arrêté d'homologation du ministère de la santé .....	26
Certificat AFNOR / LNE .....	27
<b>Annexes</b> .....	<b>28 à</b>
☞ Les nouvelles sanctions (informations de la Sécurité Routière).....	28
☞ Courbes d'alcoolisation - Unités de mesure légales - Equivalent alcool d'un verre social .....	29
☞ Affichage & expression des résultats .....	30
☞ Liste de nos établissements et ateliers .....	31

## **Généralités, cadre juridique.**

Nous vous invitons à lire attentivement cette notice d'emploi et d'entretien afin que l'éthylotest **Alcotest® 6810/L3** vous procure pleine satisfaction.

Cet appareil a été conçu pour un usage spécifique répondant aux exigences de l'arrêté du 14 octobre 2008, publié au Journal Officiel de la République Française. Il est certifié conforme à la norme NF X 20-703 "Ethylotest électronique de classe 1 - "Estimation de l'imprégnation alcoolique par analyse de l'air expiré" et répond aux articles R.234-2, L.234-3, L.234-5 et L.234-9 du Code de la Route.

Il est principalement destiné aux forces de Police Routière, qui opèrent dans le cadre des missions de dépistages inopinés ou systématiques d'alcool au volant, conformément aux articles L.234-1 du code de la route et aux contrôles ponctuels L.234-9 ordonnés par Monsieur le Procureur de la République et/ou par les Officiers de Police Judiciaire. Dans ce cadre précis, l'éthylotest permet d'établir une présomption dès l'affichage d'un état positif affiché en clair. Le dépistage positif est suivi d'une mesure éthylométrique légale au moyen d'un éthylomètre homologué et en cours de validité.

L'appareil peut être également utilisé au sein des entreprises qui souhaitent effectuer des dépistages à des fins préventives, éducatives ou médicales, conformément à l'article L.232, alinéa 2 du Code du Travail, à l'arrêté "CORONA" du Conseil d'Etat du 1er février 1980 et à la circulaire du 15 mars 1988 du Ministère de l'Emploi ainsi qu'à l'arrêté de la cour de cassation du 22 mai 2002.

### **Observer les recommandations de la notice d'utilisation**

Toute manipulation de l'appareil présuppose la connaissance et l'observation exactes des recommandations contenues dans cette notice. L'appareil est uniquement destiné à l'utilisation décrite.

### **Maintenance**

Les opérations de maintenance préventives et curatives ainsi que les calibrages périodiques imposés doivent être assurés par des techniciens habilités ayant reçu une formation préalable de notre service après vente. Seules les pièces d'origine et moyens de calibrage distribués ou reconnus par la Société Dräger Safety France doivent être employés pour ces opérations.

### **Accessoires et consommables**

Les accessoires Dräger référencés figurant sur les notices sont recommandés pour ranger et protéger votre équipement. Seuls les embouts jetables à usage unique commercialisés par Dräger sont reconnus et approuvés par la certification et l'homologation. Leur usage assure la fiabilité de la mesure et garanti l'hygiène contre le risque de contamination croisée. (Tuberculose, grippe, maladies respiratoires, contamination salivaire ...)

### **Raccordement aux périphériques et appareils électriques**

Ne pas procéder au raccordement électrique avec des appareils périphériques qui ne sont pas référencés et mentionnés dans la présente notice.

### **Responsabilité du fonctionnement ou des dommages**

La responsabilité du fonctionnement de l'appareil est assumée par le propriétaire ou l'utilisateur, dans tous les cas où l'Alcotest est entretenu, réparé ou calibré de manière inappropriée, par des personnes non habilitées ou n'appartenant pas au service après vente de Dräger Safety France. De même, toute utilisation contraire aux prescriptions de la présente notice entraîne la perte de la garantie contractuelle définie dans nos conditions générales de ventes ou celles stipulées dans les conditions particulières d'un marché négocié.

Les sociétés Dräger et sa filiale française déclinent toute responsabilité quant aux éventuels dommages causés à des tiers, notamment en cas de mauvaise utilisation des embouts hygiéniques jetables, de l'appareil et de ses accessoires.

## Principe de fonctionnement de l'éthylotest 6810/L3

Le taux d'alcool contenu dans l'air alvéolaire expiré est déterminé par l'éthylotest au moyen d'un capteur électrochimique.

Dès la mise en marche, le capteur est alimenté et équilibré. Après cette phase initiale, le voyant vert clignote, un bip retenti et l'indication « **PRET** » s'affiche attestant de la disponibilité de l'éthylotest.

Le sujet souffle avec force et de façon régulière dans l'embout hygiénique buccal à usage unique. L'appareil contrôle la pression, le débit et la durée du souffle, puis prélève automatiquement en fin d'expiration 1 cm<sup>3</sup> d'air alvéolaire.

Quand le signal sonore continu s'arrête et que le voyant vert s'éteint, le dépistage est terminé.

L'échantillon prélevé est exposé sur le capteur qui fonctionne par oxydoréduction. De l'aldéhyde acétique se forme à partir de l'éthanol, libérant des électrons.

Le courant généré est évalué par un microprocesseur et converti en mesure proportionnelle sur l'indicateur.

Le résultat final du test apparaît en quelques secondes. Bien que très rapide, le temps de restitution de la mesure est également proportionnel au taux d'alcool expiré dans l'air alvéolaire.

L'alcootest 6810/L3 est un appareil simple et intelligent, entièrement auto surveillé, qui ne peut fonctionner et analyser que si les conditions requises sont respectées.

Il a été conçu pour être employé par des opérateurs de tous niveaux et les usagers sans aucun risque de fausse manipulation.

## Domaine d'utilisation

L'éthylotest 6810/L3 est conçu pour des dépistages systématiques et ponctuels tels ceux effectués par les Forces de l'Ordre.

Il est parfaitement adapté aux opérations de prévention effectuées par les associations en milieux festifs tels les bars et les discothèques.

Il est conforme à la législation et aux normes en vigueur. (Code de la Route, normes AFNOR, arrêtés du ministère de la santé, Code du Travail, des débits de boissons ...)

## Préparation usine

L'Alcotest 6810/L3 est livré calibré en usine. La périodicité de calibrage est fixée à 12 mois par la norme NFX 20 703. Elle ne doit jamais dépasser 14 mois

Passé le délai de douze mois, l'appareil indique à chaque allumage et journallement sans pour autant les répéter à chaque test s'il reste allumé :

### **CALIBRAGE**

- 60 jours !

### **CALIBRAGE**

- 59 jours !

### **CALIBRAGE**

- 58 jours !

... en clignotant 3 fois avant de passer à la position dépistage

A 14 mois, soit 425 jours atteints ou dépassés, le message avant chaque test est : **A CALIBRER !**

... clignotant 3 fois avant de passer à la position dépistage.

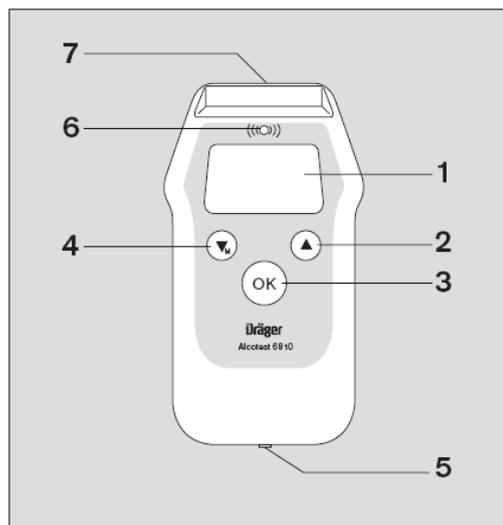
L'appareil continu à fonctionner passé 14 mois mais la certification est temporairement suspendue jusqu'au prochain calibrage et ne peut être revendiquée durant cette période.

La date du dernier calibrage peut être consultée dans le menu abrégé.

Le calibrage est effectué par le service après vente Dräger avec des moyens techniques approuvés par le Laboratoire National d'Essais. La solution hydro alcoolique étalon est fournie par le LNE.

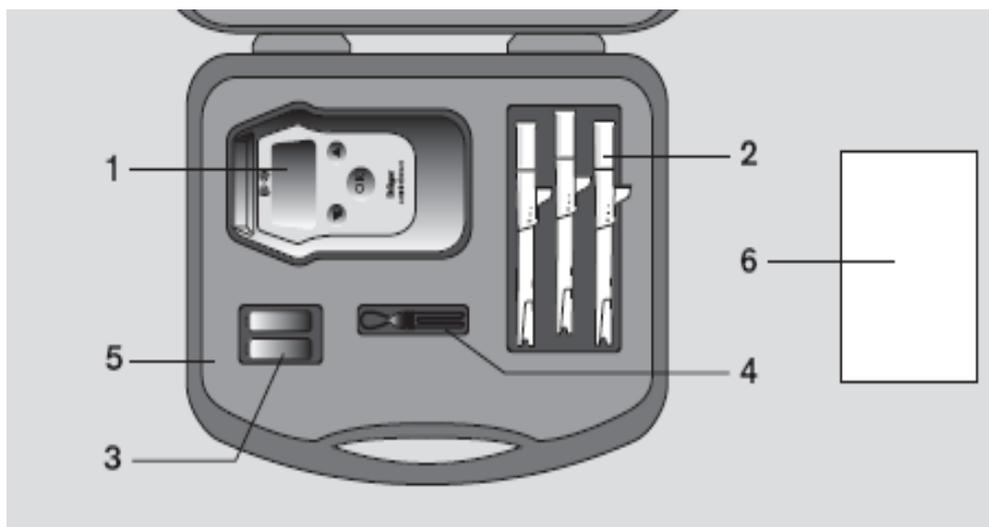
## Ethylotest 6810/L3- Vue de face

1. Afficheur numérique lumineux
2. Touche « défilement par le haut du menu »
3. Touche de validation OK du choix de menu
4. Touche « défilement par le bas du menu »
5. Prise de charge & communication technique SAV
6. Voyant (LED) :
  - !  Vert clignotant, PRET ...
  - !  Rouge fixe, POSITIF !!!
7. Porte embout ambidextre



## Nomenclature du 6810/L3 « Forces de l'ordre » modèle standard

### Malette de transport thermoformée PVC



1. Ethylotest Dräger modèle Alcotest® 6810/L3
2. Embouts buccaux (3)

3. Piles ou accumulateurs,  
(Le chargeur d'accumulateurs NiMH est livré séparément)
  4. Dragonne
  5. Mallette de transport
  6. Notice technique
- Accessoire en option : chargeur 12 V pour véhicule

## Nomenclature du 6810/L3 « marché Gendarmerie Nationale » modèle spécial

### Malette de transport thermoformée PVC



Ethylotest Dräger modèle Alcotest® 6810/L3 livré avec

- 10 x embouts buccaux
- 2 accumulateurs NiMH intégrés
- Chargeur 230 V/12V
- Dragonne
- Mallette de transport
- Notice technique

## Types d'alimentation

### Standard usine

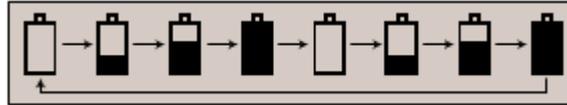


Les accumulateurs NiMH rechargeables livrés en standard sont montés en usine. Charger les accumulateurs à la première mise en service ou lorsque le symbole sur l'afficheur indique qu'ils sont déchargés.

## Chargement des accus NiMH

Les accus au NiMH peuvent être chargés par les deux modèles de chargeur, 230 V AC ou 12 V CC, sans extraire les accumulateurs de l'appareil.

- Connecter le chargeur à la prise de charge située sous l'éthylotest,
- Le symbole sur l'afficheur passe progressivement de l'indication d'un accu vide à un accu plein.

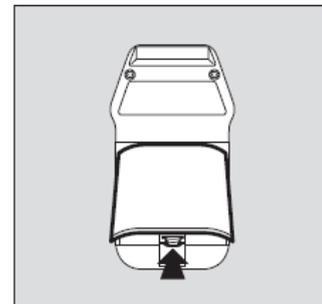


Les accumulateurs chargés totalement offrent une autonomie de 1500 tests à température ambiante.

**Nota : utiliser exclusivement les chargeurs indiqués à la page 34, livrés par Dräger.**

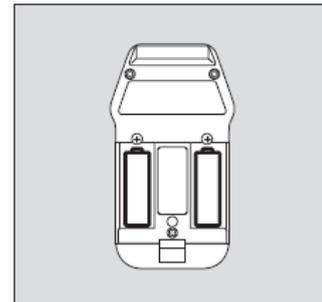
## Utilisation avec piles alcalines

- Dévisser la vis du couvercle et enfoncer légèrement le fermoir du compartiment des piles, soulevez.
- Respecter la polarité en introduisant les piles neuves,
- Fermer le couvercle, revissez modérément.



## En cas d'utilisation d'accus NiMH

- Les accumulateurs sont montés en usine. Pour les changer en cas d'usure, procéder comme pour les piles.
- voir « Pour vos commandes » à la page 13.



## Piles et accumulateurs préconisés

2 piles alcalines de 1,5 V (Mignon, LR6, AA)

ou

- 2 accus - 1,2 V NiMH

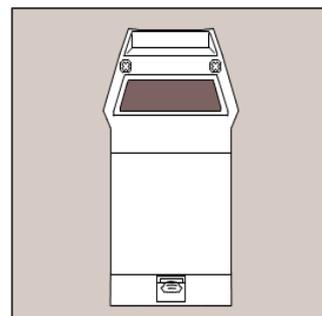
## Collage de la notice résumée

Une zone est prévue à l'arrière du boîtier pour recevoir la notice résumée.

L'appareil est fourni avec des notices résumées en quatre langues.

Décoller l'étiquette correspondante du support,

Coller l'étiquette à l'endroit du boîtier prévu à cet effet.



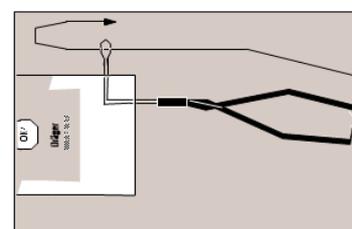
## Montage de la dragonne

Si la dragonne est livrée non montée ou en cas de remplacement, faire passer la languette de fixation de la dragonne à travers l'orifice dans le boîtier et faire une boucle.

Faire passer la partie inférieure de la boucle à travers l'œillet formé.

ME 030.DI.145 f Edit. 1/ 07/2009 Ethylotest 6810/L3

Sous réserves de modifications



## Unité de mesure des taux

Dans la configuration homologuée et certifiée de l'Alcotest 6810/L3, la valeur affichée du taux d'alcool dans l'air expiré est indiqué en mg/L.

Le milligramme par litre d'air expiré est l'unité de mesure légale utilisée en France pour les appareils de dépistage et de mesurage d'alcool par l'air exhalé.

Le facteur multiplicateur utilisé en France pour connaître l'équivalent du taux d'alcoolémie contenu dans le sang est de 2100. (Exemple : 0,25 mg/L X 2100 = 0,52 g/L sang).

Les procédures judiciaires établies par les Forces de l'Ordre font mention du taux dans l'air expiré lors de dépistages ou de mesurages effectués au moyen d'un éthylotest et/ou d'un éthylomètre.

## Symboles et messages de l'appareil

### Symboles d'alimentation



Piles ou accumulateurs



Piles ou accus chargés au 2/3



Piles ou accus chargés au 1/3



Piles ou accumulateurs vides

**Remarque** : les symboles gravés sous le fermoir du couvercle du compartiment des piles signifient qu'il convient de consulter la notice avant de changer les piles ou de contacter le SAV Dräger.

## Touches



Touche « OK »

- Validation des saisies ou des fonctions sélectionnées.

- Touche permettant d'allumer et d'éteindre l'appareil.



Flèche « HAUT » et « BAS »

Réglage des valeurs et sélection des fonctions du menu.

## Installation de l'embout buccal

- Dégager partiellement l'embout de son emballage. Pour des raisons d'hygiène, maintenez la zone de contact buccal protégée par l'emballage,
- Présenter l'embout sur le porte embout et pressez pour le mettre en place,
- Dégager complètement l'emballage en présence de l'utilisateur contrôlé.

Cette méthode est préconisée afin de garantir la salubrité parfaite de l'embout et d'éviter de la part de l'utilisateur contrôlé un refus de se soumettre par manque de confiance sur l'hygiène du dispositif présenté.

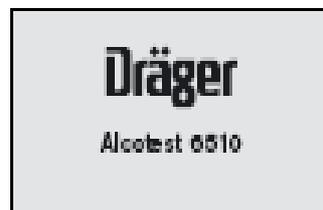
Pour des informations détaillées, veuillez vous reporter aux dessins figurant en page 11 de la notice.

## Mise en marche et arrêt

### Mise en marche

Maintenir la touche  1 seconde environ jusqu'à ce que l'écran d'accueil apparaisse. Un autotest est effectué et les informations suivantes s'affichent

Dräger Alcotest 6810/L3,  
PRET, test n° 00229 (exp) .....



### Arrêt manuel

Maintenir la touche  durant 2 secondes en continu .....

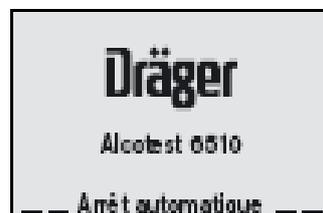


### Arrêt automatique

L'appareil s'éteint automatiquement après 4 minutes si non utilisé, 10 minutes après le dernier dépistage si le taux est inférieur au seuil contraventionnel (0,25 mg/L). Acquies manuel possible à tout moment.

Il reste affiché 1 heures si le taux est égal ou supérieur à 0,25 mg/L ou jusqu'à acquies de l'opérateur.

**Nota :** L'appareil s'éteint automatiquement lorsque les piles ou les accus sont vides et le symbole de batterie clignote.



## Précautions à prendre lors d'un dépistage

### Pour effectuer des mesures et dépistages dans de bonnes conditions :

- Attendre 10 à 15 minutes après la dernière absorption d'alcool afin de s'affranchir des vapeurs pouvant être contenues dans les voies respiratoires ou digestives supérieures.
- Les mesures doivent être faites dans une atmosphère exempte de vapeurs denses d'alcool, de solvant ou de fumée de tabac confinés dans l'atmosphère ambiante.
- Les très fortes concentrations d'alcool expirées dans l'Alcotest peuvent réduire sensiblement la durée de vie du capteur. Il est déconseillé par exemple, de s'imprégner la bouche d'alcool et de souffler immédiatement dans l'appareil.
- L'éthylotest 6810/L3 est conforme aux normes CE et en particulier « C.E.M. » relative à la protection contre les perturbations radioélectriques et les perturbations rayonnées. Toutefois, nous vous invitons à éloigner l'éthylotest de quelques centimètres de tout appareil radio-émetteur puissant en émission.

Afin de garantir une parfaite salubrité, nous vous invitons à ne pas diriger le souffle sortant de l'embout vers votre main ou votre visage lors du dépistage.

## **Conditions à remplir par le sujet contrôlé**

S'assurer que l'utilisateur contrôlé n'a pas consommé d'alcool immédiatement avant le test. Si sa réponse est positive, attendre le délai recommandé de 15 minutes minimum.

L'alcool résiduel contenu dans la bouche et les voies respiratoires supérieures peut fausser positivement le résultat de la mesure.

En cas d'incertitude relative au délai de la dernière ingestion de liquide alcoolisé, il est conseillé de renouveler le dépistage quelques minutes plus tard.

Cette disposition peut s'avérer utile sachant que le respect du délai d'attente préconisé est basé sur la sincérité et l'exactitude de la déclaration de l'utilisateur contrôlé.

Tout fumeur attendra quelques instants après la dernière expiration de fumée avant de souffler dans l'appareil. Seule la fumée dense du tabac expirée directement dans l'éthylotest peut très légèrement interférer sur la mesure.

Le sujet doit respirer normalement. Une respiration fortement accélérée peut entraîner un refroidissement de l'air expiré et une mesure très légèrement amoindrie.

Le rinçage de la bouche avec un liquide non- alcoolisé ne permet pas de s'affranchir totalement du délai d'attente recommandé avant toute mesure.

Quelle que soit la quantité d'alcool consommée, le taux maximal d'imprégnation de l'organisme est atteint :

- 30 à 45 minutes après absorption à jeun du dernier verre ;
- 45 à 60 minutes après une absorption d'alcool au cours d'un repas.

Passé ce délai, la courbe ascendante d'imprégnation se stabilise sur un plateau pour redescendre lentement. Le temps d'élimination est proportionnel à la quantité d'alcool bu, au temps écoulé, au sexe à la corpulence et à la faculté de métaboliser rapidement ou lentement.

Il convient de retenir qu'il n'y a pas d'égalité des sujets devant l'alcool et que le contrôle ou l'autocontrôle sont indispensables pour tout consommateur, conducteur d'engin, usager de la voie publique.

## **Manipulation des embouts hygiéniques buccaux**

Les embouts hygiéniques buccaux sont emballés individuellement et conditionnés en bande de 25 pièces détachables.

Ils sont à usage unique, l'ensemble éthylotest et embout associés, protègent contre tout risque de contamination croisée. Par respect pour l'environnement, ils sont fabriqués dans une matière neutre et recyclable.

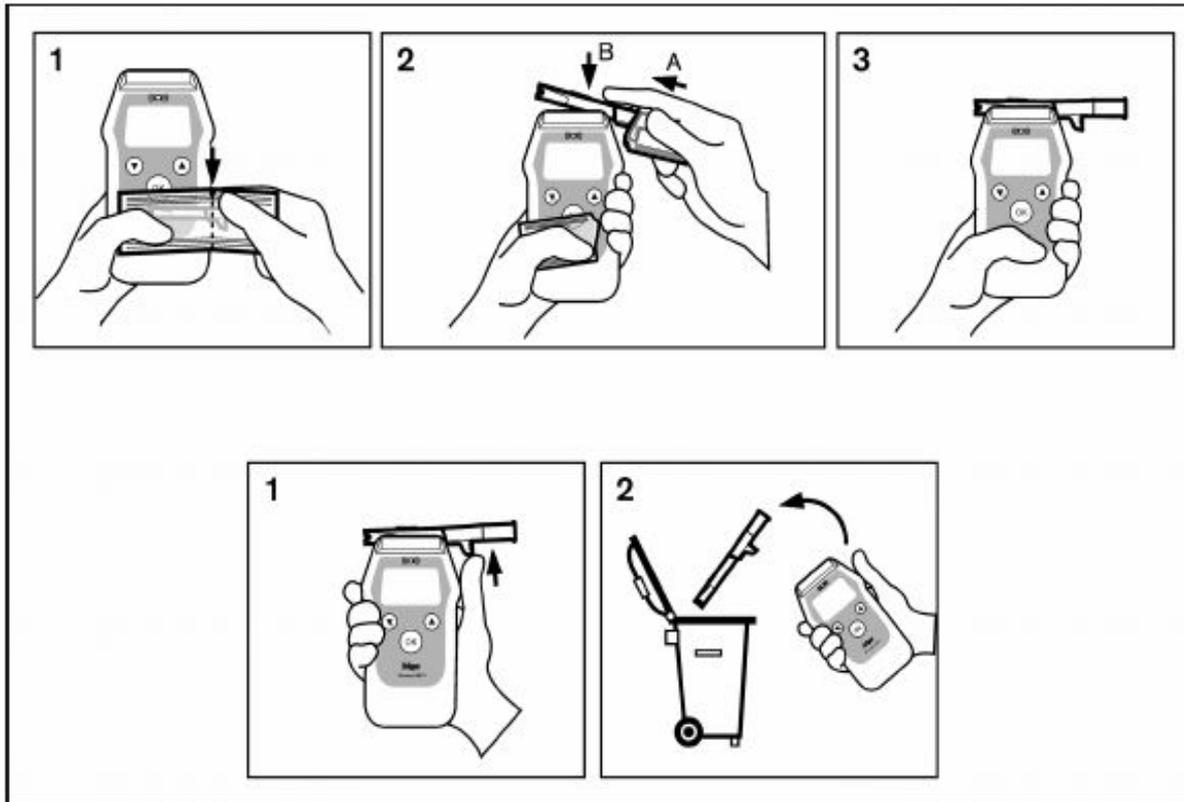
Afin de garantir les meilleures conditions d'hygiène lors de la manipulation, tant pour le sujet contrôlé que pour l'opérateur, nous vous conseillons de procéder de la manière suivante.

### **Préparation**

- Détacher de sa bande un embout buccal neuf emballé,
- Dégager partiellement l'emballage en protégeant la partie qui sera en contact avec la bouche pour éviter toute contamination,
- Insérer l'embout neuf dans le support,

- Dégager la protection restante devant l'utilisateur.

Après usage, l'embout sera extrait par simple pression du pouce en exerçant un mouvement de levier et sera évacué aux déchets.



## Mesures et dépistages

Allumer l'appareil en pressant 2 secondes la touche  .....



L'afficheur indique : .....



Après 6 secondes environ, l'afficheur indique : .....



Un bref signal sonore retentit attestant de la disponibilité de l'éthylotest. Selon la programmation établie, le numéro du test s'affiche au même moment et le voyant vert clignote.

**L'appareil est prêt pour le dépistage** et reste en attente du test 4 minutes. Passé ce délai et si aucun test n'a été effectué, l'éthylotest s'éteint automatiquement et émet un bip long pour attirer l'attention de l'opérateur.

### Réalisation d'un test de dépistage

Demander au sujet de souffler de manière régulière et sans interruption dans l'embout buccal.

Un débit respiratoire satisfaisant est signalé par l'indication « SOUFFLE », un signal sonore continu et l'allumage du voyant vert : .....



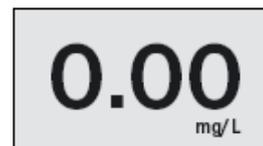
Lorsque l'échantillon d'air expiré est suffisant, le voyant vert s'éteint et le signal sonore s'arrête. L'écran affiche : .....



### Résultat du test

Le résultat de la mesure s'affiche dans un délai de 5 à 25 secondes. Il peut varier selon la concentration mesurée et la température ambiante.

Le résultat de la mesure est affiché en milligramme par litre d'air expiré, simultanément un bip sonore retenti : .....



Si le résultat est négatif, soit inférieur à 0,25 mg/L d'air expiré, le taux s'affiche au pas de 0,05 mg/L.

Si le résultat est égal ou supérieur à 0,25 mg/L, seuil contraventionnel, l'afficheur ne délivre pas de taux mais un message « **POSITIF** » attestant d'un état incompatible avec la conduite. ....



Le message affiché est accompagné d'une alerte sonore cadencée jusqu'à acquittement du résultat par l'opérateur.

- une pression sur OK pour acquitter l'alarme sonore cadencée,
- une deuxième pression sur OK pour acquitter l'affichage du résultat « POSITIF »,
- ... et l'appareil retourne automatiquement au premier état du menu initial de dépistage,

L'afficheur indique : .....



## Souffle insuffisant

Le message suivant s'affiche si le volume prélevé est trop faible « **Volume insuffisant** » .....



Un bref signal sonore est émis et le voyant rouge clignote. Appuyer sur la touche  pour répéter le test. L'appareil est de nouveau prêt pour une mesure au bout de 4 secondes.

En cas d'expiration très irrégulière, par exemple fin soudaine ou inspiration à la fin de l'échantillon, l'afficheur indique .....



Un bref signal sonore est émis et le voyant rouge clignote. Appuyer sur la touche  pour répéter ce test. 4 à 30 secondes sont nécessaires jusqu'à ce que l'appareil soit de nouveau prêt pour une mesure. L'afficheur indique :



**Remarque : Un arrêt intermédiaire de l'appareil ne raccourcit pas ce temps d'attente !**

## Possibilités de test de présence d'alcool sans affichage du taux

### Prélèvement passif

La fonction du prélèvement passif activé ponctuellement par l'opérateur, a pour but de détecter une présence d'alcool dans les voies respiratoires supérieures du sujet contrôlé.

Cette fonction répond à un besoin spécifique pour lever le doute face à des usagers présentant des difficultés respiratoires majeures, réelles ou simulées ou tentant simplement de se soustraire au contrôle.

Après avoir tenté une ou plusieurs fois de soumettre un usager au dépistage et que pour les raisons précédemment invoquées cela s'avère impossible, la fonction de prélèvement passif est précieuse afin de ne pas prendre le risque de remettre un usager en circulation sans avoir satisfait au contrôle.

Cela permet aussi de libérer l'usager en difficulté de souffle, mais de bonne foi, en lui évitant l'application d'un refus d'obtempérer et un transport inutile en milieu hospitalier pour une alcoolémie sanguine.

Un prélèvement passif permet d'obtenir les informations suivantes selon le cas, **ALCOOL** ou **PAS D'ALCOOL**.

Dans le cas d'un prélèvement passif, celui-ci est déclenché manuellement par l'opérateur dès le début du souffle mais aucun taux et aucun état ne sont délivrés.

### Mode de fonctionnement

- A l'état prêt, procéder comme pour un dépistage avec un embout,
- Faire souffler même très faiblement l'usager,

- Dès le début du souffle, appuyer brièvement sur la touche 

**Affichage 1** : Absence d'alcool .....

PAS  
D'ALCOOL

**Affichage 2** : Présence d'alcool éthylique .....

ALCOOL

... appuyer sur la touche  pour initialiser un nouveau test d'alcoolémie.

## Accès aux menus

### Activation

Allumer l'appareil. Les fonctions de mesure peuvent être invoquées après l'affichage de « ATTENDRE » ou « PRET ».

- Pour le menu abrégé, appuyer brièvement sur la touche 

### Utilisation

- Sélectionner les fonctions des sous menus par les touches  et 
- La fonction surlignée s'affiche en clair sur fond noir
- Valider la sélection avec la touche 

L'option «  Retour à la mesure » suivie d'une pression sur la touche  ramène l'appareil en mode mesure.

Si aucune touche n'est actionnée dans les 120 secondes qui suivent, l'appareil retourne automatiquement en mode mesure.

## Symboles sur l'afficheur

### Menu

-  Retour au niveau de menu immédiatement supérieur
-  Ligne de menu avec sous-menu
-  Ligne ouverte au menu
-  Fonction sélectionnée
-  Lignes supplémentaires sous les lignes visibles
-  Lignes supplémentaires au-dessus les lignes visibles

### Fonction

-  Fonction activée
- 1/6 Ecran courant (1) parmi le nombre total d'écrans (6)

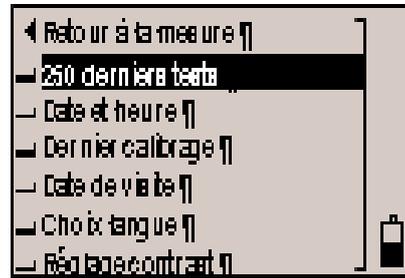
## Menu abrégé

■ **Accès aux 250 derniers tests.** (Non accessible aux opérateurs ? Réservé à la technique par code en option)

Sélection des tests avec  et 

Retour avec la touche 

Les enregistrements peuvent être transmis à un ordinateur à l'aide du programme pour PC « AlcoView » pour les services techniques.



■ **Date et heure**

Affichage de la date courante et de l'heure.

Retour avec la touche 

Si nécessaire, réglage de l'heure et de la date.

■ **Dernier calibrage**

Affichage de la date du dernier calibrage

Retour avec la touche 

■ **Date de visite**

Affichage de la date du prochain entretien.

Retour avec la touche 

Suivant la configuration, la fonction de mesure peut être désactivée une fois que la date de visite est expirée.

■ **Choix langue**

Des langues spécifiques peuvent être sélectionnées dans l'appareil de mesure.

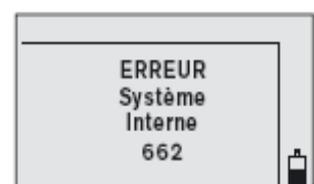
■ **Réglage contraste**

Modifier avec  et  Validation et retour avec la touche 

## Erreur

Un message d'erreur s'affiche en présence d'un éventuel défaut de l'appareil.

ME 030.DI.145 f Edit. 1/ 07/2009 EthyloTest 6810/L3  
Sous réserves de modifications



Le numéro du code panne qui s'affiche sous le message est destiné au service de maintenance.

Si le défaut persiste après plusieurs cycles arrêt/marche, contacter Dräger Safety France.

## Maintenance

### Périodicité de maintenance

Au besoin :

- Remplacer les piles ou charger les accumulateurs,

Tous les 12 mois, au plus tard 14 mois :

- Faire contrôler le calibrage par le SAV Dräger.  
Voir à la page 5 « Préparation en usine »

### Conditions de stockage

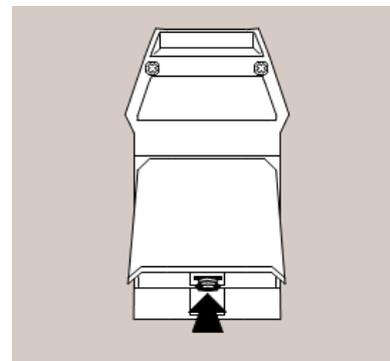
Même lorsqu'il est éteint, le Dräger Alcotest 6810 consomme un peu d'énergie électrique. Par conséquent, il faut retirer les piles de l'appareil en cas d'arrêt prolongé.

**Remarque** : En cas de stockage prolongé et pour éviter que l'appareil ne soit endommagé par l'acide qui risque de s'écouler des piles, sortir les piles de l'appareil si celui-ci n'est pas utilisé pendant plus de 6 mois.

Les piles et accumulateurs sont des déchets spéciaux à éliminer conformément à la réglementation sur les déchets. Renseignez-vous auprès des services chargés de la protection de l'environnement et de la réglementation ou auprès des entreprises de traitement des déchets sélectifs.

### Nettoyage

- Ne pas immerger dans des liquides, ne pas laisser de liquide pénétrer dans les prises !
- Procédure de nettoyage : Essuyer avec un chiffon à usage unique
- Ne pas utiliser de produit de nettoyage qui contient de l'alcool et des solvants

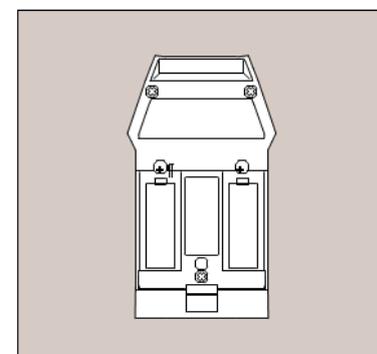


### Remplacement des piles

En cas d'utilisation d'une alimentation par piles alcalines et lorsque le symbole sur l'afficheur indique que la pile est vide, remplacer les piles par des neuves ou des accus chargés :

Enfoncer légèrement le fermoir du couvercle du compartiment des piles et retirer le couvercle.

Retirer les piles usagées et insérer des piles neuves ou des accus chargés à l'extérieur - respecter la polarité ! Fermer le couvercle du compartiment des piles.



### Piles préconisées

2 piles alcalines de 1,5V (Mignon, LR6, AA)

ou  
2 accus au NiMH de 1,2V (Mignon, LR6,AA)

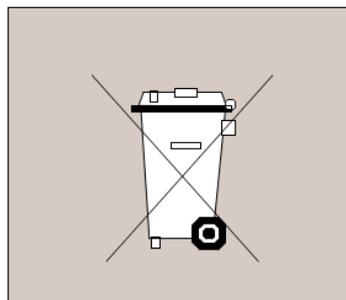
Pour pouvoir continuer à utiliser l'appareil lorsque les piles ou les accus sont arrivés à épuisement, il est recommandé de garder en réserve un jeu de piles ou d'accus de rechange.

#### Prudence avec des piles alcalines et accus usagés

- Ne pas jeter au feu,
- Ne pas recharger,
- Ne pas ouvrir de force, risque d'explosion!

#### Mise au rebut de l'appareil

Après de bons et loyaux services ou en cas d'accident l'appareil sera mis au rebut. Les réglementations européennes relatives à l'élimination des équipements électriques et électroniques, définies par la directive européenne 2002/96/CE et par les lois nationales, sont en vigueur depuis août 2005 et s'appliquent à cet équipement. Les équipements ménagers courants peuvent être mis au rebut dans les centres spéciaux de récupération et de recyclage. Néanmoins, cet équipement n'étant pas prévu pour l'usage domestique, il ne doit pas être mis au rebut par ce biais. Il peut être renvoyé à votre succursale Dräger pour destruction. N'hésitez pas à contacter notre société si vous avez d'autres questions à ce sujet.



#### Défauts, causes et remèdes

Défauts	Causes	Remèdes
L'appareil s'éteint tout seul	- L'appareil était prêt et aucun test n'a été effectué dans les 4 dernières minutes. - Accus ou piles usées	- Rallumer l'appareil, - Remplacer les piles
Quitte le menu automatiquement	L'appareil revient automatiquement en fonction après 2 minutes	- Sélectionner de nouveau la ligne de menu souhaitée et valider votre choix
Impossible de d'allumer l'appareil	Piles ou accumulateurs épuisés	- Charger les accumulateurs - Mettre en place des piles neuves,
Volume trop faible / échantillon incorrect	- Le sujet ne souffle pas assez fort - ou souffle de manière discontinue	- Demander de souffler plus fort et sans interruption -
Date de validité expirée	- L'intervalle d'entretien est écoulé	- Faire calibrer l'appareil par le SAV Dräger
Aucun texte ne s'affiche	- Défaut de l'appareil, déclenché éventuellement par une décharge électrostatique	Retirer les piles ou accus (au moins pendant 2 secondes) et les remettre en place, le cas échéant si le défaut persiste, prendre contact pour faire recalibrer l'appareil par le SAV Dräger

Messages d'erreur sur l'afficheur	Causes	Solution
Erreur de calibrage	- Le calibrage a échoué	Faire recalibrer l'appareil par le SAV Dräger
Echec du contrôle de la précision	- Le contrôle de la précision a échoué	- Faire recalibrer l'appareil par le SAV Dräger
↑ ↑ ↑	- La valeur mesurée dépasse la plage d'affichage	- La concentration injectée dans l'éthylotest dépasse la plage de mesure.
Erreur système interne / avec numéro d'erreur	- Défaut de l'appareil	- Retirer les piles ou accus (au moins pendant 2 secondes) et les remettre en place, le cas échéant si le défaut persiste, prendre contact pour faire recalibrer l'appareil par le SAV Dräger
Date de visite expirée - Alerte à partir de 12 mois, ne pas dépasser 14 mois.	- L'intervalle d'entretien est écoulé	- Faire recalibrer l'appareil par le SAV Dräger
Pas de chargeur connecté ou batterie incorrecte	- L'appareil ne contient pas d'accus au NiMH	- Retirer les piles, insérer les accus au NiMH et les charger

## Caractéristiques techniques

**Principe de mesure** Capteur électrochimique miniaturisé stabilisé.

**Plage de mesure** Concentration d'alcool dans l'air expiré - 0,000 à 2,20 mg/L (masse d'éthanol par volume courant) 34°C et 1013hPa.

### Plage d'affichage

L'affichage est identique à la plage de mesure. Si le résultat de la mesure est en-dehors de la plage de mesure, trois flèches « ↑ ↑ ↑ » apparaissent dans l'afficheur, signalant un dépassement de la plage de mesure.

## Conditions ambiantes

En fonctionnement -5 à +50°C  
10 à 100% d'humidité relative (sans condensation)  
600 à 1400 hPa

Stockage - 40 à + 70°C

## Prélèvement

Durée de souffle minimale réglable, 2 s par défaut  
Volume maximum réglable 1,2L par défaut

## Incertitude de mesure

Ecart standard de la répétabilité avec l'étalon éthanol

- Jusqu'à 0,50 mg/L : 0,008 mg/L ou  $\geq 0,50$  mg/L soit 1,7% de la valeur mesurée, la valeur la plus élevée s'applique Jusqu'à 1,00  $\frac{0}{100}$  - 0,017  $\frac{0}{100}$  ou 1,7% de la valeur mesurée, la valeur la plus élevée s'applique.

### Dérive de la sensibilité

Généralement 0,6% de la valeur mesurée/mois

### Temps d'attente avant mesure

1 <sup>ère</sup> mesure	environ 6s
Après une mesure précédente avec : (indication en taux d'alcool dans l'air expiré)	
0,25 mg/L	20 s
0,50 mg /L	40 s
1,00 mg/L	80 s
> 1,5 mg/L	120 s

### Dimensions

(LxHxP) 140mm x 80 mm x 35 mm

### Poids

Environ 195 g

### Alimentation électrique

2 piles alcalines de 1,5V C environ 1500 mesures ou  
2 accus 1,2V au NiMH  
Mignon, LR6, AA

### Marquage CE

### Compatibilité électromagnétique

Directive 89/336/CE

## Carnet d'entretien

Le carnet d'entretien est inspiré des carnets de contrôle métrologique des matériels spéciaux de Police de la route, qui accompagnent les instruments réglementés par le Service des Instruments de Mesures.

Les éthylotests de catégorie B ne sont pas inscrits à ce jour dans la liste des instruments réglementés, puisque n'ayant pas valeur légale. Toutefois ceux-ci faisant l'objet d'une norme du Ministère de la Santé et d'un arrêté interministériel, nous avons estimé utile de mettre en place une méthode similaire de traçabilité.

Afin de suivre méthodiquement les différents événements techniques qu'ils subiront durant leur emploi, et de pouvoir intervenir efficacement, notamment dans le cadre de la garantie, nous vous proposons de bien vouloir y consigner toutes les opérations dont ils feront l'objet, tant dans vos services, que lors des interventions des techniciens de Dräger Safety France.

Hormis dans le cas de marchés spéciaux, dès réception des appareils au sein des unités, il convient de rattacher chaque appareil à son carnet et de le tenir à jour au fil des diverses opérations.

Nous vous conseillons de renvoyer chaque EthyloTest pour vérification ou réparation avec son carnet d'entretien spécifique numéroté et dans son coffret d'origine.

## Liste de commande

Désignation	Référence
Alcotest 6810	83 18 570
Kit accumulateur type NiMH (2 accumulateurs + 1 capot à vis)	85 18 565
Chargeur pour 6810	83 16 991
Embouts buccaux hygiéniques – lot de 100 pièces	68 10 690
Embouts buccaux hygiéniques – lot de 250 pièces	68 10 825
Embouts buccaux hygiéniques – lot de 1000 pièces	68 10 830

## 1 - Renseignements généraux

Désignation de l'appareil	<b>Ethylotest Alcotest 6810</b>
Numéro de série de l'Alcotest	
Année de construction	
Prix d'achat	
Fournisseur	<b>Dräger Safety France</b>
Marché	
Réception unité Date	..... .....
<b>Date de fin de garantie</b>	
<b>1ère affectation</b>	
Numéro d'ordre	
Date	
Date de mise en service	

## Autres renseignements :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## 2 - Caractéristiques des composants

Composants de base	Numéro de série	Echanges successifs	Sous garantie	Sous garantie	Hors garantie	Hors garantie	Hors garantie
Boit. 6810		n°					
		Date					
Cellule		n°					
		Date					
Circuit Pal.		n°					
		Date					
Boit. accu		n°					
		Date					
Accu.		n°					
		Date					
		n°					
		Date					
		n°					







## AFNOR

Ces normes ont été rédigées par :

ASSOCIATION FRANCAISE DE NORMALISATION  
Département Génie Industriel et Environnement  
11, avenue Francis de Préssensé  
95571 Saint Denis La Plaine

## Organisme mandaté

L'AFNOR a confié la gestion de la marque NF ETHYLOTEST à :

LABORATOIRE NATIONAL D'ESSAIS (LNE)  
Service Certification et Conformité Technique  
1, rue Gaston Boissier  
75724 PARIS CEDEX 15  
Tél. : 01 40 43 37 00  
Fax : 01 40 43 37 37

Le LNE réalise les essais sur les équipements ainsi que les inspections en usine ou sur les lieux d'utilisation.

## Le marquage

Chaque équipement et chaque emballage est identifié par le marquage suivant :  
Ce logo précise le numéro d'identification du titulaire : exemple 04/01

DRÄGER SAFETY - Revalstrasse 1 -D 23560 LÜBECK  
Tél : 0049 451 882 0 - Fax : 0049 451 882 080



## Caractéristiques

Les caractéristiques certifiées par des essais au LNE sont les suivantes

- essais dérives
- essais mémoire
- essais de vieillissement < 12 mois
- essais d'interférents
- essais de chocs et vibrations
- influence de la température
- volume délivré
- durée d'expiration

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Arrêté du 27 mai 2009 portant homologation de l'appareil de dépistage de l'imprégnation alcoolique par l'air expiré dénommé « ALCOTEST 6810/L3 » fabriqué par la société DRAGER SAFETY FRANCE SAS

NOR : SASP0912074A

La ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la route, notamment ses articles L. 234-9 et R. 234-2 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2008 relatif à l'homologation des appareils de dépistage de l'imprégnation alcoolique par l'air expiré (ou éthylotests de l'air expiré) utilisés par les forces de l'ordre et à l'agrément des laboratoires habilités à réaliser les essais, examens et contrôles de ces appareils ;

Vu le certificat d'admission à la marque NF-ETHYLOTEST délivré, en conformité avec la norme NF X 20703, à la société DRAGER SAFETY FRANCE SAS pour l'éthylotest électronique dénommé « ALCOTEST 6810/L3 » pour la période du 21 avril 2009 au 28 février 2010,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'homologation prévue à l'article 6 de l'arrêté du 14 octobre 2008 susvisé est accordée à l'éthylotest électronique dénommé « ALCOTEST 6810/L3 », fabriqué par la société DRAGER SAFETY FRANCE SAS, 3 C, route de la Fédération, 67025 Strasbourg Cedex 1 dans l'usine DRAGERWERK AG & Co, KGaA, Revelstrasse, 23542 Lübeck, Allemagne (numéro d'identification 04/01), et distribué par la société DRAGER SAFETY FRANCE SAS.

Cette homologation est valable jusqu'au 28 février 2010.

**Art. 2.** – Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 mai 2009.

Pour la ministre et par délégation :  
Per empêchement  
du directeur général de la santé :  
*La directrice générale adjointe  
de la santé,*  
S. DELAPORTE

Organisme certificateur

11, rue Francis de Pressensé  
93571 LA PLAINE ST DENIS Cedex  
Tél. : 01 41 62 80 00 - Fax : 01 49 17 90 00  
www.marque-nf.com

**Ethylotests**

*Alcohol testers*

Organisme mandaté par  
AFNOR Certification

1, rue Gaston Boissier  
75724 PARIS Cedex 15  
Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37  
www.lne.fr

Délivré à / granted to

**DRAGER SAFETY FRANCE S.A.S.**

3C route de la Fédération  
FRA 67025 STRASBOURG CEDEX 1

**Pour les produits suivants :**  
**ETHYLOTTESTS ELECTRONIQUES**

*Electronical breath tester*

(références et caractéristiques données en annexe(s) / references and characteristics given in attached appendix)

**Fabriqués dans l'usine :**  
**Manufactured in production plant :**

-  
DEU LÜBECK

Numéro d'identification :  
04/01

Ce certificat est délivré dans les conditions fixées par les règles de certification NF  
et en conformité avec la (les) norme(s) de référence ci-dessous :  
NF X 20703

Il autorise l'entreprise à apposer la marque NF sur les produits visés sauf décision ultérieure à la présente certification.

*This certificate is issued according to the certification rules NF and in conformity with the reference(s) below :*

*NF X 20703*

*It authorizes the licensee to affix the NF Mark on the listed products except new decision regarding this certificate.*

Etabli à Paris le  
21 avril 2009

Par mandatement et pour le compte  
d'AFNOR Certification



Date de début de validité 21 avril 2009  
*Effective date April 21st, 2009*  
Date de fin de validité 28 février 2010  
*Expiry date February 28th, 2010*

Laurence DAGALLIER  
Directrice Déléguée

Certificat n° 6929 révision 1  
Modifie le certificat 6929-0

**ANNEXE AU CERTIFICAT N° 6929 Rév. 1**  
*APPENDIX*

Modèle	Référence
ETHYLOTTESTS ELECTRONIQUES DE CLASSE 1 <i>Electronical Breath testers (class 1)</i>	ALCOTEST 7410/L3 ALCOTEST 6810/L3

- FIN DE LISTE -

## Les principales infractions au code de la route et leurs sanctions

<b>Depuis juillet 2003</b>	<b>Amende (1)</b>	<b>Retrait de Point</b>	<b>(1) Suspension ou annulation du permis de conduire</b>	<b>(2) Immobilisation ou confiscation du véhicule</b>	<b>Prison (1)</b>
Conduite avec un taux d'alcoolémie $\geq$ 0,5 g/L et $<$ 0,8 g/L dans le sang (ou $\geq$ 0,25 mg/L et $<$ 0,40 mg/L dans l'air expiré)	135 € minoré à 90 € sous 3 jours	- 6 points	Suspension du P.C. de 3 ans	-	-
Conduite avec un taux d'alcoolémie $\geq$ 0,8 g/L dans le sang (ou $\geq$ 0,40 mg/L dans l'air expiré), ou état d'ivresse, ou refus de se soumettre à une vérification de présence d'alcool dans le sang	4 500 €	- 6 points	Suspension ou annulation du P.C. de 3 ans (sans sursis )	Immobilisation immédiate du véhicule	2 ans
Récidive de conduite avec un taux d'alcoolémie $\geq$ 0,8 g/L dans le sang (ou $\geq$ 0,40 mg/L dans l'air expiré), ou état d'ivresse, ou refus de se soumettre à une vérification de présence d'alcool dans le sang	4 500 €	- 6 points	Annulation du P.C. de 3 ans de plein droit	Immobilisation immédiate ou confiscation du véhicule	2 ans
Conduite en état d'alcoolémie et après l'usage de stupéfiants	9 000 €	- 6 points	Suspension ou annulation du P.C. de 3 ans	Immobilisation immédiate ou confiscation du véhicule	2 à 3 ans
Blessures involontaires avec incapacité totale de travail (ITT) de 3 mois ou moins, causées en état d'alcoolisation	45 000 €	- 6 points	Suspension de 10 ans ou annulation du P.C. (sans sursis )	Immobilisation immédiate ou confiscation du véhicule	3 ans
Blessures involontaires avec ITT de plus 3 mois, causées en état d'alcoolisation	75 000 €	- 6 points	Suspension ou annulation du P.C. de plein droit de 10 ans (sans sursis )	Immobilisation immédiate ou confiscation du véhicule	5 ans

1 - Il s'agit d'un maximum; en deçà, le juge reste libre de prononcer la sanction qui lui paraît la plus appropriée.

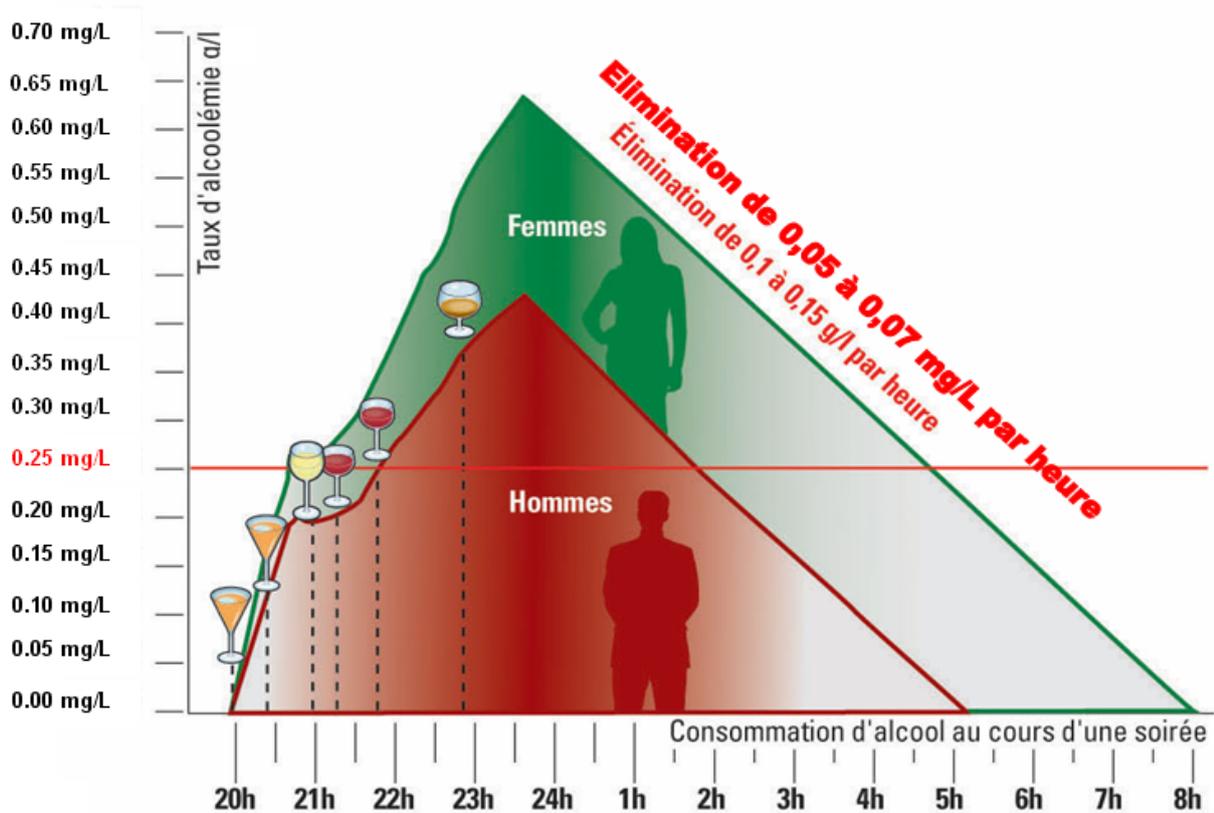
2 - L'immobilisation ou la confiscation du véhicule ne sont pas cumulables avec une peine de prison ou une amende.

**Les informations figurant dans ce document sont extraites du dépliant réalisé par la Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières et le Code de la Route.**

**Elles sont données à titre indicatif.**

**Pour en savoir plus :  
[www.securiteroutiere.gouv.fr](http://www.securiteroutiere.gouv.fr)**

**Sous réserves de modifications**



### Attention

- Le taux maximal d'alcoolémie autorisé au volant est de **0,5 g par litre de sang**. Les éthylotests et les éthylomètres délivrent cette mesure par litre d'air expiré : le seuil légal à ne pas atteindre est fixé à **0,25 mg par litre d'air expiré**.
- Conduire avec un taux d'alcoolémie égal ou supérieur à **0,8 g par litre de sang**, qui correspond à **0,4 mg par litre d'air expiré**, est un délit.



# Ethylotest électronique Dräger 6810/L3

**Précautions :** Attendre 15 minutes après la dernière absorption d'alcool pour faire le test  
Utiliser un embout hygiénique par personne et par test pour votre sécurité

**Votre taux maximum sera atteint 45 à 60 minutes après le dernier verre d'alcool**

**Mesure et affichage :** Arrêté du 14/10/2008 du ministère de la santé et norme NFX 20-703)

L'éthylotest mesure dans l'air expiré et affiche le taux en milligramme par litre d'air au pas de 0,05 mg/L. Si le seuil d'infraction (0,25 mg/L d'air) est atteint ou dépassé l'éthylotest indique un état incompatible avec la conduite par un **voyant rouge clignotant** l'indication « **POSITIF** » et un **bip sonore** cadencé.

<b>INFRACTION = à partir de 0,25 mg/L d'air expiré ou 0,5 g/L dans le sang</b> <b>DELIT = à parti de 0,40 mg/L d'air expiré ou 0,8 g/L dans le sang</b>		
0,00 mg/L 0,01 mg/L 0,02 mg/L 0,03 mg/L 0,04 mg/L	Affiche 0,00 pour toute valeur inférieure à 0,05 mg/L	Restez prudent, consommez de l'alcool avec modération.
0,05 mg/L 0,06 mg/L 0,07 mg/L 0,08 mg/L 0,09 mg/L	Affiche 0,05 pour toute valeur inférieure à 0,10 mg/L	Restez prudent, consommez de l'alcool avec modération.
0,10 mg/L 0,11 mg/L 0,12 mg/L 0,13 mg/L 0,14 mg/L	Affiche 0,10 pour toute valeur inférieure à 0,15 mg/L	Risque d'accident en augmentation Rétrécissement du champ visuel, Euphorie, sensation de bien être, Temps de réflexe augmenté
0,15 mg/L 0,16 mg/L 0,17 mg/L 0,18 mg/L 0,19 mg/L	Affiche 0,15 pour toute valeur inférieure à 0,20 mg/L	Risque d'accident en augmentation Rétrécissement du champ visuel, Euphorie, sensation de bien être, Temps de réflexe augmenté
0,20 mg/L 0,21 mg/L 0,22 mg/L 0,23 mg/L 0,24 mg/L	Affiche 0,20 pour toute valeur inférieure à 0,25 mg/L	Risque d'accident en augmentation Rétrécissement du champ visuel, Euphorie, sensation de bien être, Temps de réflexe augmenté
0,25 mg/L à 0,39 mg/L	<b>INFRACTION :</b> Affiche P et voyant rouge pour toute valeur égale ou supérieure à 0,25 mg/L dans l'air expiré ou 0,5 g/L dans le sang :	<b>A partir de 0,25 mg/L dans l'air</b> Risque d'accident mortel X par 2 - Retrait de 6 points du P.C. - Amende forfaitaire de 135 € - Immobilisation du véhicule ...
0,40 mg/L et plus	<b>DELIT :</b> Affiche toujours P et voyant rouge pour toute valeur égale ou supérieure à 0,40 mg/L dans l'air expiré ou 0,8 g/L dans le sang	<b>A partir de 0,40 mg/L dans l'air -</b> Risque d'accident mortel X par 10 - Retrait de 6 points du P.C. - Amende jusqu'à 4500 € - Peine de prison pouvant atteindre 2 ans - Suspension de permis de 3 ans, voir annulation, - Confiscation du véhicule ...
<b>0,25 mg/L air ou 0,5 g/L sang et plus : POSITIF = CONDUITE INTERDITE</b>		

## Siège sociale

DRÄGER SAFETY France S.A.S.  
3c, route de la Fédération - BP 80141  
67025 STRASBOURG Cedex  
☎ 03 88 40 76 76 📠 03 88 40 76 67

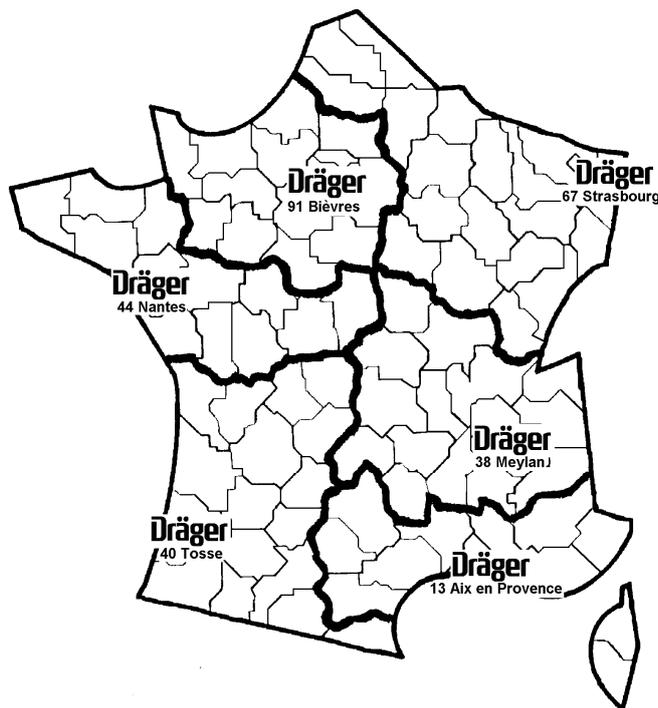


**Département « Ethylométrie »** **Nouvelle adresse à compter du 01 janvier 2010**

DRÄGER SAFETY France S.A.S.  
Parc de haute technologie  
25, rue Georges Besse  
92182 Antony Cedex  
☎ 01 46 11 64 72 - 📠 01 46 11 64 83

**La gestion technique des contrats SAV est centralisée au siège** – Les sites de maintenance sont définis selon les contrats. Pour plus de précisions, contacter le SAV centralisé au : 03 88 40 76 76

### Agences commerciales et techniques régionales



#### ☐ Secteur Nord-Est

3c, route de la Fédération - BP 80141  
67025 STRASBOURG Cedex  
☎ 03 88 40 59 59 - 📠 03 88 40 20 20

#### ☐ Secteur Ile de France / Normandie

1 Chemin du Chêne Rond  
91570 BIEVRES  
☎ 01 69 35 57 57 - 📠 01 69 85 39 39

#### ☐ Secteur Ouest

Parc Club du Perray  
5 rue de la Rainière - BP 83981  
44339 NANTES Cedex 03  
☎ 02 40 49 09 79 - 📠 02 40 49 10 27

#### ☐ Secteur Sud

Tech'Indus A - Z.I. Les Milles  
645 rue Mayor de Montricher - BP 433  
13799 AIX EN PROVENCE Cedex 3  
☎ 04 42 39 44 01 - 📠 04 42 39 43 58

#### ☐ Secteur Rhône Alpes Auvergne

17 Chemin des Prés  
Z.I.R.S.T. 4403  
38944 MEYLAN Cedex  
☎ 04 76 90 71 01 - 📠 04 76 41 01 62

#### ☐ Secteur Sud-Ouest

10 rue du Marensin  
B.P. 3  
40230 TOSSE  
☎ 05 58 49 99 99 - 📠 05 58 43 01 36

Nos conseillers techniques et commerciaux sont répartis sur toute la France. Contacter notre siège pour connaître votre correspondant le plus proche.

Coordonnées de votre correspondant : ..... Tél : .....